

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.T.E.TEL »

Société anonyme au capital de 23.184.000 DT

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance le jeudi 15 juillet 2021 à 12H, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Jetons de présences ;
7. Nomination des Administrateurs ;
8. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

Un communiqué de presse sera publié incessamment pour informer les actionnaires sur les modalités de participation à l'AGO à distance.

Projet des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités d'organisation à distance de sa tenue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard enregistré dans sa tenue qui ne lèse pas les intérêts des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2020, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 26 877 165 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 882 012 DT et un total du bilan de 71 311 555 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les conventions qui y figurent.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3 882 012 DT, et ce, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2020 : 3 882 012 DT
Reliquat des résultats antérieurs reportés : -3 118 302 DT
Total à répartir : 763 710 DT
Réserves légales 5% : 38 186 DT
Reliquat à distribuer : 725 525 DT
Dividendes : $4\,636\,800 \times 0,100 = 463\,680$ DT
Résultats reportés : 261 845 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes à partir du 15 -10-2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Reconduire les jetons de présence du Conseil d'Administration d'un montant brut Total de 52.500 DT au prorata des présences au titre de 2020.

-Reconduire la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 15.000 DT, les modalités de répartition sont fixées par le Conseil d'Administration.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- La nomination en qualité d'Administrateur indépendant de Mr. Sofiane Gaied
- La nomination en qualité d'Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires de :
 1. Mr Abdessatar Ben Brahim
 2. Mme Aziza Ben Youssef
 3. Mr Amine Bel Haj Salah
- La nomination en qualité d'Administrateurs personnes physiques, sur proposition de Tunisie Télécom de :
 1. Mme Dorsaf Bejaoui
 2. Mr Sami Guidara

La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2021 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Ils informent l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.